



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Cinquante-deuxième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Jeudi 1er juin 1972,
à 15 h 30

NEW YORK

Président: M. Károly SZARKA (Hongrie).

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR

**Assistance en vue de secourir les réfugiés soudanais
et d'assurer leur réadaptation et leur réinstallation**

RAPPORT DU COMITÉ SOCIAL (E/5162)

1. Le PRÉSIDENT attire l'attention du Conseil sur le rapport du Comité social relatif au point 16 de l'ordre du jour (E/5162). Au paragraphe 5 de ce rapport, le Comité social recommande au Conseil d'adopter un projet de résolution qu'il a lui-même adopté par consensus. Il invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution.

Le projet de résolution est adopté sans opposition.

2. M. EL-SHEIKH (Observateur du Soudan), parlant au nom de la délégation et du Gouvernement soudanais, tient à remercier les membres du Conseil pour avoir adopté le projet de résolution. Une telle attitude suscitera certainement parmi les peuples du monde un regain de confiance dans l'oeuvre de l'Organisation.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR

Peine capitale

RAPPORT DU COMITÉ SOCIAL (E/5163)

3. Le PRÉSIDENT attire l'attention du Conseil sur le rapport du Comité social relatif au point 10 de l'ordre du jour (E/5163). Au paragraphe 5 de ce rapport, le Comité recommande au Conseil d'adopter un projet de résolution qu'il a lui-même adopté par consensus. Il invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution.

Le projet de résolution est adopté sans opposition.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Stupéfiants:

- a) Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants;
- b) Rapport de la Commission des stupéfiants;
- c) Action concertée des Nations Unies contre l'abus des drogues et activités du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues;

d) Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les amendements à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961;

e) La jeunesse et les drogues engendrant la dépendance

RAPPORT DU COMITÉ SOCIAL (E/5165)

4. Le PRÉSIDENT attire l'attention du Conseil sur le rapport du Comité social relatif au point 3 de l'ordre du jour (E/5165). Au paragraphe 30 de ce rapport, le Comité recommande au Conseil d'adopter neuf projets de résolution.

5. Le Président indique que le Comité social a adopté par consensus le projet de résolution I qui porte sur l'abus des drogues (toxicomanie). Il invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution.

Le projet de résolution I est adopté sans opposition.

6. Le PRÉSIDENT indique que le Comité social a adopté par 41 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution II relatif à la Convention sur les substances psychotropes. Il invite le Conseil à se prononcer sur ce projet de résolution.

Par 21 voix contre zéro, le projet de résolution II est adopté.

7. Le PRÉSIDENT indique que le Comité social a adopté par 41 voix contre zéro, avec 3 abstentions, le projet de résolution III qui porte sur l'abus du cannabis et la polytoxicomanie.

8. M. VALTASAARI (Finlande), appuyé par M. SCOTT (Nouvelle-Zélande), demande un vote séparé sur les mots "les plus sévères", au paragraphe 2 du dispositif.

9. M. McCARTHY (Royaume-Uni) déclare que, si le paragraphe 2 du dispositif était mis aux voix séparément, il devrait s'abstenir étant donné que les mots en question ne concordent pas avec la position de son gouvernement sur la question de la peine capitale.

Par 14 voix contre zéro, avec 8 abstentions, les mots "les plus sévères", au paragraphe 2 du dispositif, sont maintenus.

Par 22 voix contre zéro, l'ensemble du projet de résolution III est adopté.

10. Le PRÉSIDENT indique que le Comité social a adopté par consensus le projet de résolution IV, qui se rapporte au Comité spécial du trafic illicite pour le Proche et le Moyen-Orient.

11. M. MAKEEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande que le projet de résolution IV soit mis aux voix.

12. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution IV.

Par 19 voix contre zéro, avec 3 abstentions, le projet de résolution IV est adopté.

13. Le PRÉSIDENT indique que le Comité social a adopté par consensus le projet de résolution V, qui a trait au rapport de la Commission des stupéfiants. Il invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution.

Le projet de résolution V est adopté sans opposition.

14. Le PRÉSIDENT indique que le Comité social a adopté par 41 voix contre zéro, avec 3 abstentions, le projet de résolution VI, qui a trait au rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

15. M. COUTO (Brésil) estime qu'un élément important manque dans le projet de résolution et propose par conséquent d'insérer, au paragraphe 2 du dispositif, les mots "la consommation" après le mot "production". En adoptant cet amendement, le Conseil se conformerait à l'esprit et à la lettre de la Convention unique de 1961 et de la Convention sur les substances psychotropes de 1971. Par ailleurs, cet amendement concorde avec le deuxième alinéa du préambule du projet de résolution VI et le deuxième alinéa du préambule du projet de résolution VIII. M. Couto précise que les auteurs du projet de résolution lui ont indiqué qu'ils n'auraient aucune difficulté à accepter cet amendement.

16. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à se prononcer sur l'amendement oral du Brésil, puis sur l'ensemble du projet de résolution.

Par 22 voix contre zéro, avec une abstention, l'amendement brésilien est adopté.

Par 22 voix contre zéro, avec une abstention, l'ensemble du projet de résolution VI, ainsi modifié, est adopté.

17. Le PRÉSIDENT indique que le Comité social a adopté par 35 voix contre zéro, avec 7 abstentions, le projet de résolution VII, qui porte sur l'augmentation du nombre des membres de la Commission des stupéfiants.

18. M. NATHON (Hongrie) demande un vote séparé sur le mot "mondial", au deuxième alinéa du préambule.

19. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à se prononcer sur le mot "mondial" au deuxième alinéa du préambule et, ensuite, sur l'ensemble du projet de résolution.

Par 12 voix contre 3, avec 5 abstentions, le mot "mondial" est maintenu.

Par 17 voix contre zéro, avec 5 abstentions, l'ensemble du projet de résolution VII est adopté.

20. Le PRÉSIDENT indique que le Comité social a adopté par 35 voix contre 5, avec 3 abstentions, le projet de résolution VIII, qui porte sur une action concertée des Nations Unies contre l'abus des drogues et les activités du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues. Il invite le Conseil à se prononcer.

Par 18 voix contre 3, avec 2 abstentions, le projet de résolution VIII est adopté.

21. Le PRÉSIDENT indique que le Comité social a adopté par 33 voix contre zéro, avec 9 abstentions, le projet de résolution IX relatif à la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les amendements à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961.

22. M. MAKEEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande un vote séparé sur le paragraphe 1 du dispositif.

23. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à se prononcer sur le paragraphe 1 et ensuite sur l'ensemble du projet de résolution.

Par 19 voix contre une, avec 3 abstentions, le paragraphe 1 du dispositif est adopté.

Par 19 voix contre zéro, avec 3 abstentions, l'ensemble du projet de résolution IX est adopté.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Développement social:

- a) Mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement et rôle de la Commission du développement social;
- b) Expérience des pays quant à la réalisation de transformations sociales et économiques de grande portée aux fins du progrès social;
- c) Promotion du mouvement coopératif pendant la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement

RAPPORT DU COMITÉ SOCIAL (E/5172)

24. Le PRÉSIDENT attire l'attention du Conseil sur le rapport du Comité social relatif au point 9 de l'ordre du jour (E/5172). Au paragraphe 21 de ce rapport, le Comité recommande au Conseil d'adopter trois projets de résolution. Le Président indique que le Comité social a adopté par 36 voix contre zéro, avec 8 abstentions, le projet de résolution I relatif à la mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement et au rôle de la Commission du développement social. Il invite le Conseil à se prononcer sur le projet.

Par 19 voix contre zéro, avec 4 abstentions, le projet de résolution I est adopté.

25. M. DRISS (Tunisie) déclare que, si sa délégation s'est abstenue lors du vote, c'est parce qu'elle a estimé qu'une décision en la matière était prématurée. Le projet de résolution aurait dû être d'abord soumis au Comité de coordination.

26. Le PRÉSIDENT indique que le Comité social a adopté par 35 voix contre zéro, avec 5 abstentions, le projet de résolution II, qui porte sur l'expérience des pays quant à la réalisation de transformations sociales et économiques de grande portée aux fins du progrès social. Il invite le Conseil à se prononcer sur le projet.

Par 18 voix contre zéro, avec 6 abstentions, le projet de résolution II est adopté.

27. Le PRÉSIDENT indique que le Comité social a adopté par consensus le projet de résolution III relatif à la promotion du mouvement coopératif pendant la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Il invite le Conseil à se prononcer sur ce projet.

Le projet de résolution III est adopté sans opposition.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Habitation, construction et planification

28. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Comité économique relatif au point 2 de l'ordre du jour (E/5174). Au paragraphe 13, le Comité économique recommande au Conseil d'adopter trois projets de résolution. Le Président signale que des rectifications doivent être apportées aux paragraphes 5, 6 et 13 du rapport et prie le Secrétaire du Conseil de donner lecture des rectifications.

RAPPORT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE (E/5174)

29. M. OLIVER (Secrétaire adjoint du Conseil) indique que, à la quatrième ligne du paragraphe 5 de la version anglaise du rapport, le chiffre "2" doit être remplacé par le chiffre "1". Les mots "pour améliorer notablement la situation dans les taudis et les bidonvilles, à l'effet:" doivent être ajoutés à la fin du paragraphe 6, après les mots "des mesures". La même rectification doit être apportée au paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution II.

30. Le PRÉSIDENT indique que le Comité économique a adopté par consensus le projet de résolution I qui porte sur les services consultatifs pour la planification du développement. Il invite le Conseil à se prononcer.

Le projet de résolution I est adopté sans opposition.

31. Le PRÉSIDENT indique que le Comité économique a adopté par consensus le projet de résolution II qui porte sur la rénovation de l'habitat urbain provisoire. Il invite le Conseil à se prononcer.

Le projet de résolution II, tel qu'il a été rectifié, est adopté sans opposition.

32. Le PRÉSIDENT indique que le Comité économique a adopté par consensus le projet de résolution III qui porte sur la formation de personnel qualifié dans le domaine de l'habitation, de la construction et de la planification. Il invite le Conseil à se prononcer.

Le projet de résolution III est adopté sans opposition.

33. Le PRÉSIDENT fait observer que, au paragraphe 14 de son rapport, le Comité économique recommande au Conseil de prendre acte du rapport du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification sur sa septième session (E/5086). Le Président déclare que, en l'absence d'objection, il considérera que le Conseil approuve cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Elections (suite)

34. Le PRÉSIDENT suggère que, si des candidatures ont été présentées, le Conseil complète les élections commencées à la 1815ème séance; à cette séance, le Conseil avait décidé d'attendre, pour élire les membres de la Commission des stupéfiants, qu'une décision soit prise quant à l'élargissement de la composition de la Commission. S'il n'est pas possible de compléter les élections à la séance en cours, le Conseil pourra reporter ce point de l'ordre du jour à la séance suivante.

35. M. CARANICAS (Grèce) voudrait savoir si des consultations ont été entamées au sujet des élections et si on peut prévoir un consensus avant la séance suivante. Si tel n'est pas le cas, M. Caranicas ne voit pas pourquoi le Conseil ne procéderait pas aux élections immédiatement.

36. Le PRÉSIDENT croit savoir qu'il y a actuellement moins de candidats que de sièges vacants et exprime l'espoir qu'un nombre suffisant de candidatures pourra être présenté à la séance suivante.

37. M. STILLMAN (Etats-Unis d'Amérique) rappelle que sa délégation avait proposé que l'élection des membres de la Commission des stupéfiants soit reportée à la cinquante-troisième session du Conseil.

38. M. DRISS (Tunisie) estime que, si la Commission des stupéfiants ne doit pas se réunir avant 1973, les élections peuvent être reportées soit à la cinquante-troisième session, soit à la reprise de la cinquante-troisième session.

39. M. CARANICAS (Grèce) suggère, puisqu'il n'y a pas assez de candidats, de reporter les élections à une date ultérieure, à condition naturellement qu'aucun des organes intéressés ne doive se réunir avant la cinquante-troisième session du Conseil.

40. M. McCARTHY (Royaume-Uni) pense que la suggestion du représentant de la Grèce est logique mais dangereuse. Tout en étant disposé à accepter que l'élection des membres de la Commission des stupéfiants soit reportée à la cinquante-troisième session, M. McCARTHY estime que l'ajournement d'une élection ne doit pas devenir la règle. Les gouvernements doivent savoir suffisamment tôt qu'ils vont être membres d'un organe afin qu'ils puissent se préparer à la tâche.

41. M. DRISS (Tunisie) déclare que, dans le cas de la Commission des stupéfiants, il n'y aurait pas de difficulté

à reporter l'élection à la cinquante-troisième session. En outre, M. Driss rappelle que le Conseil vient seulement d'adopter une résolution visant l'augmentation du nombre des membres de la Commission. Officiellement, le texte de cette résolution n'a pas encore été porté à l'attention du Gouvernement tunisien. En ce qui concerne la suggestion du représentant de la Grèce, M. Driss n'y voit pas d'objection, à condition que toute l'attention voulue soit donnée au facteur temps.

42. M. STILIMAN (Etats-Unis d'Amérique) propose formellement de reporter à la cinquante-troisième session l'élection des membres de la Commission des stupéfiants.

43. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à se prononcer sur la proposition.

Par 15 voix contre zéro, avec 6 abstentions, la proposition est adoptée.

44. Le PRÉSIDENT suggère que le Conseil reporte l'élection des membres des autres organes à la séance suivante et sollicite l'aide des membres du Conseil afin qu'il soit possible de procéder aux dernières élections à la séance suivante.

Il en est ainsi décidé.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen de l'ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session (E/L.1488 et Corr.1, E/L.1494 et E/L.1495)

45. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur une note du Secrétaire général (E/L.1488 et Corr.1) qui contient l'ordre du jour provisoire annoté de la cinquante-troisième session et de la reprise de la cinquante-troisième session du Conseil, et sur une note du Secrétaire général (E/L.1494) concernant l'état de la documentation prévue pour la cinquante-troisième session. Le texte révisé du paragraphe 9 du document E/L.1495 relatif à l'organisation des travaux, qui a été établi par le Président en consultation avec le Bureau, sera distribué en temps voulu sous la cote E/L.1495/Amend.1.

46. Si le Conseil approuve la recommandation du Comité économique concernant le point 11 de l'ordre du jour de la présente session, l'alinéa *a* du point 13 de l'ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session du Conseil serait remplacé par un nouvel alinéa intitulé "Mandat du Comité de la science et de la technique".

47. Le Bureau reconnaît que le calendrier des réunions pour la cinquante-troisième session est chargé mais espère qu'avec la coopération de toutes les délégations il sera possible d'examiner l'ordre du jour dans la période de quatre semaines qui est impartie au Conseil. L'ordre suggéré pour l'examen des points de l'ordre du jour tient compte de la date de publication des documents, en particulier des rapports du Comité chargé de l'examen et de l'évaluation, du Conseil d'administration du Pro-

gramme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Conseil du développement industriel et de la Commission des transports maritimes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

48. En ce qui concerne l'ordre d'examen, le Bureau suggère d'inscrire les points sur lesquels les rapports du Secrétaire général ne seront disponibles que très peu de temps avant l'ouverture de la session, de manière qu'ils soient examinés vers la fin de la session. Il est donc suggéré que le Comité de coordination examine l'alinéa *c* (Étude sur les structures régionales) du point 9 pendant la dernière semaine de la session, et entreprenne l'examen du point 22, relatif à la documentation, au cours de la deuxième semaine, immédiatement après celui du point 21. Il est également suggéré que le Comité de coordination examine le point 17 (Tourisme) la dernière semaine de la session et que le Comité économique examine le point 6 à la fin de la session.

49. M. McCARTHY (Royaume-Uni) dit qu'aux termes de l'alinéa *d* du point 21, qu'il a été suggéré de renvoyer à la dernière semaine de la cinquante-troisième session, les membres devront examiner le rôle de coordination du Conseil.

50. Tous les membres du Comité économique sont préoccupés par leurs réalisations à la cinquante-deuxième session. Le problème est beaucoup plus vaste que l'exemple limité mentionné dans la liste annotée des questions qu'il est proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-troisième session: le rapport qu'il y a entre les séances de session du Comité de coordination et celles du Comité du programme et de la coordination (CPC). La plupart des délégations ont assisté à une réunion officieuse convoquée par le représentant permanent des États-Unis au cours de laquelle l'inquiétude générale devant l'état des travaux du Conseil s'est clairement dégagée. Les délégations ont également reçu certains documents que la délégation du Royaume-Uni a fait distribuer avant la réunion en question. Les opinions sont très variées, en particulier après l'expérience de la cinquante-deuxième session, mais la plupart des délégations reconnaissent la réalité des problèmes. L'adjonction, au système du Conseil économique et social, du Comité des ressources naturelles, du Comité chargé de l'examen et de l'évaluation et, il faut l'espérer, du Comité de la science et de la technique, a contribué à congestionner davantage le calendrier et à accroître le volume de la documentation, et exige de plus en plus des délégations et de leurs gouvernements. Ces comités ont été créés pour faire face à des besoins importants liés à l'application correcte de la Stratégie internationale du développement. Le Conseil n'a cependant pas examiné la question de savoir si les nouveaux comités assumaient ou pouvaient assumer totalement ou en partie les fonctions des organes subsidiaires établis. Le Conseil devrait examiner cette possibilité dans la perspective du point 21. En se multipliant, les chevauchements et les doubles emplois ne contribuent pas à la réalisation des objectifs de la Stratégie.

51. En outre, il y a le problème évident de la documentation et il faut s'attacher à la note du Secrétaire général (E/L.1494). Conformément à la section III de la résolu-

tion 1623 (LI) du Conseil, en date du 30 juillet 1971, le Secrétariat fait de son mieux pour réduire la longueur et améliorer la présentation et la teneur des documents, mais il ne peut contrôler le nombre des documents à publier. Le Conseil, en tant qu'organe délibérant, demande de plus en plus de documents au Secrétariat, aux rapporteurs et aux groupes spéciaux à mesure que le nombre des organes subsidiaires augmente.

52. L'accroissement du nombre des organes subsidiaires et du volume de la documentation crée une situation dans laquelle le Conseil ne peut pas s'acquitter convenablement de sa tâche. Les réunions sont si fréquentes que les gouvernements n'ont pas le temps d'examiner les documents correspondants avant une réunion donnée. Par la suite, le rapport de cette réunion n'est pas publié à temps avant la réunion suivante, selon l'ordre établi par le Conseil. Un exemple d'actualité est celui des rapports du CPC aux cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions du Conseil. Le CPC est censé avoir une fonction de préparation et de coordination pour le Conseil. Or, le calendrier est si chargé que le CPC a clos sa dernière session le vendredi qui a précédé l'ouverture de la cinquante-deuxième session du Conseil. Les délégations ont reçu le rapport du CPC à la fin de la première semaine, et les gouvernements plus tard encore. Cela ne prépare pas le Conseil à sa session. En outre, le CPC doit se réunir immédiatement après la cinquante-deuxième session pour assurer les travaux de coordination en vue de la cinquante-troisième session, mais, même si le rapport du CPC est disponible peu après sa réunion, il ne le sera pas six semaines avant la cinquante-troisième session comme le veut la règle, mais au mieux deux ou trois semaines avant. A ce moment-là, les délégations participeront aux travaux du Conseil d'administration du PNUD et ne seront guère en mesure de lire le rapport. Les délégations prévoient également de participer à ce moment-là aux premières séances du Comité de la science et de la technique et du Comité chargé de l'examen et de l'évaluation et à la réunion commune du Comité administratif de coordination et du Comité du programme et de la coordination. La cinquante-troisième session du Conseil, avec son ordre du jour extrêmement chargé, fera immédiatement suite à ces réunions et il n'y aura peut-être pas assez de temps pour examiner l'alinéa *d* du point 21 s'il est renvoyé à la dernière semaine de la session.

53. Il n'est pas certain que les gouvernements recevront tous les documents nécessaires à temps pour la cinquante-troisième session du Conseil, ni que les délégations auront pu s'entretenir avec leurs gouvernements à ce sujet et seront tout à fait préparées à jouer leur rôle pour s'assurer que le Conseil s'acquitte de sa tâche comme prévu dans la Charte. A la fin de la cinquante-troisième session, qui pourra dire que l'on a pu examiner comme il convient tous les points de l'ordre du jour? S'ils sont honnêtes, les membres devront admettre qu'inconsciemment ils se préoccupent davantage, désormais, d'avoir l'air de terminer l'examen de leur ordre du jour, que d'examiner à fond les questions qui y sont inscrites. Les jugements portés par le représentant du Royaume-Uni sont peut-être trop généraux, mais la plupart des délégations reconnaîtront qu'ils sont pertinents.

54. Il ne sert à rien de reprocher au Secrétariat de distribuer trop tard la documentation. Le Conseil ne peut s'acquitter correctement de sa tâche s'il ne donne pas au Secrétariat le temps de préparer sa part des travaux, et les membres doivent faire un effort de discipline dans leurs demandes de documents. En revanche, l'effort du Secrétariat est pratiquement vain si le Conseil n'a pas le temps d'examiner un document une fois qu'il est produit, ce qui nécessite une certaine discipline en ce qui concerne le calendrier et la structure des réunions des organes qui dépendent du Conseil.

55. Certaines délégations, dont celle du Brésil, estiment que le Conseil doit éviter d'autres réformes de structure et poursuivre ses travaux. D'instinct, la délégation du Royaume-Uni est portée à partager cette opinion. Elle n'a pas aimé, lors de la cinquante et unième session, les querelles sur l'"arrangement global". Elle n'est pas impressionnée par les résultats, tels qu'ils ressortent des élections et des débats tenus lors de la cinquante-deuxième session, et se rappelle les arguments avancés par le représentant de la Grèce à la cinquante et unième session concernant les risques que comportent des dispositions prises à la hâte. La cinquante-deuxième session a cependant montré que le Conseil doit passer en revue ses structures et ses méthodes de travail. Le représentant du Brésil lui-même, en tant que Président du Comité économique, a signalé, le sixième jour de réunion, que le Conseil avait perdu plus de cinq heures. Il n'en a pas attribué la responsabilité à des déclarations inutiles ou trop longues, mais à l'habitude invétérée d'arriver en retard à chaque séance et il a suggéré de tenir des sessions plus longues et des séances de nuit.

56. La délégation du Royaume-Uni a souscrit à cette conclusion. En revanche, les représentants sont parfois obligés d'arriver en retard s'ils veulent faire leur travail convenablement, et leur retard, si exaspérant soit-il, n'est pas à l'origine des difficultés actuelles du Conseil. Celles-ci sont imputables à la longueur de l'ordre du jour qui, elle, est due à la multiplicité des organes subsidiaires qui produisent de plus en plus de rapports. Le volume des travaux augmente régulièrement et rien n'indique que cette progression cessera. La délégation du Royaume-Uni, comme celle du Brésil, préférerait de beaucoup aller de l'avant en ce qui concerne les travaux du Conseil que de parler de sa structure, mais elle ne peut s'empêcher de conclure que le Conseil ne peut pas accomplir sa tâche s'il ne commence pas par rationaliser sa structure et ses méthodes de travail.

57. La délégation du Royaume-Uni ne vise absolument pas à limiter les travaux du Conseil en se servant de la rationalisation pour éliminer les domaines d'activité. Le moment opportun pour présenter des vues sur les mérites d'une activité donnée est celui du débat sur l'activité en question. En outre, la délégation du Royaume-Uni n'entend pas soulever la question controversée de savoir si la fonction du Conseil est une fonction de politique ou de coordination. Elle est essentiellement les deux à la fois. En revanche, comme le Conseil dépend de l'Assemblée générale, qui examine en détail la politique mais n'est pas équipée pour procéder à des travaux de coordination, le Conseil, par une division naturelle du travail, doit

s'attacher particulièrement à la coordination. A l'heure actuelle, il ne remplit pas ce rôle de coordination.

58. Etant donné que le Conseil sera tellement pressé par le temps à la cinquante-troisième session, cela vaudra peut-être la peine de faire quelques préparatifs en vue de la session. Des idées sur la question circulent depuis des mois, et celles sur lesquelles un certain consensus s'est dégagé pourraient peut-être être conciliées. Le représentant du Royaume-Uni propose de créer un groupe de travail officieux, présidé par le Président du Conseil économique et social, pour examiner les différentes idées qui ont été suggérées et voir comment on pourrait élaborer des propositions précises à examiner à la cinquante-troisième session. On peut espérer que le groupe de travail pourrait se réunir plusieurs fois entre le 5 et 19 juin, car toute date ultérieure ne serait pas pratique. Il serait peut-être utile que le groupe se compose de la totalité du Bureau du Conseil actuel, ainsi que de M. Driss, représentant de la Tunisie et de M. Caranicas, représentant de la Grèce, qui occupent une position particulière grâce aux efforts qu'ils ont déployés dans ce domaine dans le passé. Le groupe pourrait également compter des représentants des autres groupes régionaux, à savoir l'Afrique et l'Europe orientale. Le représentant du Royaume-Uni espère que tous les membres permanents du Conseil de sécurité y participeront également. En outre, le groupe pourrait être ouvert à toutes les délégations souhaitant y participer et qui auraient des idées à faire partager. Le groupe serait un groupe officieux afin de laisser le champ libre aux représentants, mais les membres du Bureau devraient être explicitement autorisés à y participer, et il y aurait des dispositions à prendre en ce qui concerne le lieu de réunion et l'interprétation.

59. M. FRAZÃO (Brésil) est entièrement d'accord avec la plupart de ce que le représentant du Royaume-Uni a dit. Toutefois, il ne voit pas de raison, pour les membres permanents du Conseil de sécurité, d'être membres de droit de tous les comités.

60. La session la plus récente du Comité économique a laissé à ses membres un sentiment de profonde frustration. Ils ont fait tout leur possible pour aboutir à des décisions sur chaque point de l'ordre du jour, mais n'y ont pas réussi parce que celui-ci était surchargé. Peut-être les effets d'une composition élargie n'avaient-ils pas été prévus. En revanche, le représentant du Brésil a été impressionné par la contribution active et positive apportée par les nouveaux membres.

61. M. Frazão est heureux que le représentant du Royaume-Uni n'ait pas soulevé la question des buts du Conseil ni celle de savoir si le Conseil est un organe politique ou un organe de coordination. Les nombreuses questions dont le Conseil est saisi reflètent les intérêts de plus en plus vastes de la communauté internationale, et le Conseil abdiquerait ses responsabilités en se spécialisant dans certains domaines. Il doit être à la fois un organe politique et un organe de coordination, pour être à la hauteur des responsabilités qui lui incombent, aux termes de la Charte.

62. Le Conseil doit se rendre compte qu'il ne peut plus se contenter de ne se réunir que deux fois par an pendant un total de sept semaines. S'il continue dans ce sens, il sera forcé d'esquiver ses responsabilités en renvoyant une partie de ses travaux à un nombre encore plus grand d'organes subsidiaires. Si le Conseil ne déclare pas franchement qu'il n'a pas assez de temps, les décisions continueront à être renvoyées et les mêmes déclarations seront faites chaque fois qu'un point viendra en discussion.

63. Si le Conseil avait plus de temps, il pourrait élaborer des compromis utiles sur des questions importantes. Par exemple, de grands progrès ont été faits, en un an de consultations, dans le sens d'une conciliation des positions divergentes sur la Stratégie internationale du développement. Le représentant du Brésil ne voit pas comment le Comité économique, qui ne dispose que de quatre semaines pour sa session suivante à Genève, pourrait faire progresser l'examen de tous les points de son ordre du jour. Si ce comité avait eu ne serait-ce qu'une semaine de plus de séances, à la session en cours, il n'aurait peut-être pas été obligé de renvoyer l'examen de deux ou trois points de son ordre du jour.

64. Le Conseil économique et social, avec le Conseil de sécurité, doit être l'un des piliers de l'ONU. Toutefois, si les membres n'indiquent pas leur volonté de mettre au point de nouvelles méthodes de travail, le premier deviendra un organe bureaucratique et personne n'y fera attention.

65. M. DRISS (Tunisie) dit que l'abondance des points de l'ordre du jour dont le Conseil est saisi depuis son élargissement est une vraie pollution. Chaque année, il y a à Genève une parade de juillet des chefs de secrétariat et des membres du personnel. Une nouvelle forme de tourisme est apparue, dont bénéficient les moyens et petits fonctionnaires. Il faut mettre fin à cet état de choses. Le Conseil doit faire face à ses responsabilités en abordant ses travaux dans un esprit nouveau et il doit cesser de discuter pour le plaisir de le faire. Le volume des travaux pose, bien entendu, un problème encore plus grand pour les petites délégations que pour les délégations plus importantes.

66. Le représentant de la Tunisie prie le Bureau de présenter un objet d'ordre du jour plus léger. On pourrait le limiter aux questions suivantes: adoption de l'ordre du jour, débat général, application de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, rapport du Corps commun d'inspection, coordination, documentation, science et technique, deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et élections.

67. M. CARANICAS (Grèce) rappelle que sa délégation s'est opposée à l'"arrangement global" en 1971, estimant que cela ne ferait qu'aggraver la tendance à créer de plus en plus d'organes composés d'un nombre accru de membres. La situation, qui était effrayante auparavant, est devenue un véritable cauchemar. Le représentant de la Grèce se réjouit de ce que les représentants du Royaume-Uni, du Brésil et de la Tunisie aient soulevé ce problème et la délégation grecque aimerait examiner soigneusement leurs propositions. Le

représentant de la Tunisie a proposé une forme d'opération chirurgicale et sa proposition devrait être examinée avec soin, peut-être le lendemain, encore que le représentant de la Grèce craigne qu'il ne s'agisse d'un palliatif plutôt que d'une solution au problème de base. En ce qui concerne les observations faites par le représentant du Brésil sur la contribution apportée par les nouveaux membres du Conseil, il n'y a jamais eu plus de 44 membres présents lors des votes au Conseil, ce qui prouve soit que 10 membres n'ont pas assez de représentants à envoyer aux séances, soit qu'il ne les intéresse plus d'assister aux réunions du Conseil une fois qu'ils sont devenus membres.

68. La délégation grecque n'a pas de solution à offrir, mais elle estime que l'idée d'un groupe de travail ouvert à tous est excellente. Cela permettrait du moins au Conseil de se rendre à Genève en connaissant parfaitement le problème.

69. La plupart des documents énumérés dans le document E/L.1494 seront publiés en retard, souvent parce que l'organe en cause se réunit juste avant la session du Conseil. Cela montre bien qu'il y a trop d'organes. La coordination est donc le problème primordial dont il faudra s'occuper, à la session d'été, et, si on ne le résout pas, cela risque de compromettre tous les travaux du Conseil. De plus, il ne serait pas possible de traiter correctement la question de la coordination si on la laisse pour la fin de la session. Pour sa part, le représentant de la Grèce n'est pas très optimiste quant au résultat des efforts visant à passer en revue le rôle du Conseil et de ses organes subsidiaires, car il a constaté que les organes internationaux n'ont pas tendance à être dissous, même s'ils ont cessé de jouer un rôle utile. La question est néanmoins urgente.

70. Peut-être les membres permanents du Conseil de sécurité devraient-ils donner des conseils sur ce sujet. La délégation grecque ne leur reconnaît aucune suprématie mais elle admet que leur opinion a du poids et devrait être entendue.

71. M. KITCHEN (Etats-Unis d'Amérique) dit que sa délégation a longuement réfléchi au dilemme qui se pose au Conseil. Le problème est double: il y a, d'une part, une crise extérieure de confiance dans la valeur et l'efficacité des travaux du Conseil et, d'autre part, une crise intérieure d'organisation. Sur le plan extérieur, on a critiqué le Conseil en disant que c'est un organe qui s'occupe de moins en moins bien d'un nombre croissant de questions et qui, tôt ou tard, apparemment s'occupera de tout et ne fera plus rien. Sur le plan interne, les travaux du Conseil sont ralentis par des débats répétitifs: les arguments avancés tout d'abord au sein des organes subsidiaires sont entendus de nouveau au Conseil, une fois de plus à la Deuxième Commission et enfin en séance plénière de l'Assemblée. Il faut faire quelque chose pour corriger ce triste état de choses si l'on veut que le Conseil survive tant sur le plan physique que sur le plan intellectuel. Le représentant des Etats-Unis espère que l'on envisagera sérieusement d'épurer l'ordre du jour du Conseil et en particulier que, lorsque le Conseil se réunira en juillet, il examinera en priorité l'alinéa *d* (Examen du mécanisme de coordination du Conseil) du point 21 de

son ordre du jour provisoire. Il faudrait également examiner avec soin la proposition du Royaume-Uni tendant à réunir un groupe de travail officieux en juin. Il ne faut épargner aucun effort pour rétablir la crédibilité du Conseil et pour améliorer l'efficacité de ses travaux.

72. M. FRAZÃO (Brésil) convient qu'il est de la plus haute urgence d'épurer l'ordre du jour du Conseil pour sa cinquante-troisième session. Il ne pense pas cependant qu'il faille procéder à une opération chirurgicale aussi radicale que celle qui a été suggérée par le représentant de la Tunisie. Il appuie la proposition du Royaume-Uni tendant à réunir un groupe de travail officieux chargé d'étudier l'organisation des travaux du Conseil avant la prochaine session et espère que le groupe produira des résultats concrets.

73. M. DRISS (Tunisie) dit qu'à son avis l'"arrangement global" dont a parlé le représentant de la Grèce a produit des résultats excellents: l'élargissement de la composition des comités de session n'a en aucune manière gêné les travaux du Conseil. Il est évident cependant qu'il faut modifier radicalement les méthodes de travail si l'on veut que le Conseil progresse davantage sur les nombreuses questions importantes dont il est saisi. Le représentant de la Tunisie ne souhaite pas avancer de proposition formelle; il estime cependant que le meilleur moyen de faire des progrès rapides serait d'élaguer de manière judicieuse l'ordre du jour du Conseil, nombre des questions qui y sont inscrites pouvant être repoussées de cinq ou dix ans, et l'attention porterait alors en priorité sur les questions plus essentielles.

74. Les travaux du Conseil pourraient également progresser plus rapidement si les orateurs s'efforçaient de parler aussi brièvement que possible. De longs discours sur des problèmes qui sont bien compris de tous sont parfaitement inutiles, d'autant plus que les délégations ont souvent des instructions très explicites de leur gouvernement sur une question donnée et qu'elles ne sauraient guère se laisser influencer par l'éloquence d'orateurs défendant d'autres positions.

75. M. AKRAM (Observateur du Pakistan) dit que le fond du problème est qu'il y a trop de discours et pas assez d'action. Les problèmes qui se posent au monde sont de plus en plus graves et de nouveaux problèmes apparaissent quotidiennement, mais le Conseil semble être incapable de prendre une décision concrète sur nombre des problèmes qui lui sont soumis.

76. On peut diviser en trois grandes catégories les travaux du Conseil. Tout d'abord, il y a l'examen spécialisé de problèmes donnés, que le Conseil assigne à ses organes subsidiaires spécialisés. Même si leurs travaux peuvent avoir une influence sur les questions de politique générale, ils sont essentiellement d'ordre technique. En deuxième lieu, il y a la question de l'établissement d'une politique générale, qui relève de la compétence du Conseil lui-même. En troisième lieu, il y a la coordination, dont le Conseil est responsable en dernière analyse. Jusqu'alors, le Conseil n'a pas pu décider d'une politique générale coordonnée pour le développement économique et social parce qu'il manquait d'un cadre à

l'aide duquel juger de l'efficacité de ses travaux. Ce cadre est maintenant fourni par la Stratégie internationale du développement et le Conseil peut désormais tourner ses efforts vers la réalisation des buts de la Stratégie. Pour ce faire, il sera beaucoup aidé par le Comité chargé de l'examen et de l'évaluation. De nombreuses décisions de politique pourront être prises par ce comité et il faut espérer qu'il y aura relativement peu de questions laissées au Conseil, qui pourra alors se consacrer avec davantage d'énergie à la tâche importante de coordination. De cette manière, le lourd ordre du jour du Conseil pourrait progressivement être allégé sans qu'il soit nécessaire de procéder à une opération chirurgicale radicale.

77. En conclusion, l'Observateur du Pakistan appuie l'idée de créer un groupe de travail officieux, comme l'a suggéré le représentant du Royaume-Uni.

78. Mlle LIM (Malaisie) appuie la proposition du Royaume-Uni tendant à réunir un groupe de travail officieux entre les sessions du Conseil et exprime l'espoir que le Groupe formulera des suggestions concrètes sur la manière dont le Conseil pourrait s'occuper plus efficacement des points à son ordre du jour et éviter une répétition des débats.

79. Il convient de souligner qu'aux termes de la Charte le Conseil a pour tâches essentielles de jouer le rôle d'un organe directeur coordonnant les activités des organismes des Nations Unies dans les domaines économique et social et de servir de centre de discussion pour les questions relatives aux politiques internationales d'ordre économique et social. A cet égard, la délégation malaisienne a trouvé très instructif d'étudier les résolutions 1621 (LI), 1622 (LI) et 1623 (LI) du Conseil, en date du 30 juillet 1971, qui rappellent entre autres les fonctions essentielles du Conseil. Il ressort clairement de ces résolutions que le Conseil n'est pas destiné à être un centre de discussion; il faut espérer que tous les membres du Conseil feront preuve de retenue et feront des interventions brèves et ne sortant pas du sujet. Cela aiderait certainement le Conseil à examiner son ordre du jour de manière plus efficace et plus rapide.

80. M. CAVAGLIERI (Italie) estime avant tout que le Conseil doit jouer le rôle qui lui a été confié par la Charte. Il a précisé cette question et décrit les faiblesses qu'il voit dans les travaux du Conseil à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale. Si les méthodes de travail du Conseil ne sont pas revues et mises à jour, il ne sera plus apte à jouer son rôle, ce qui constituerait une grave érosion de la Charte.

81. M. ABHYANKAR (Observateur de l'Inde) s'inquiète, lui aussi, du problème de la répétition des débats au sein des organes subsidiaires du Conseil et au sein du Conseil lui-même, mais le fait que le Conseil ne prend pas de mesures concernant les questions qui lui sont soumises par ses organes subsidiaires est un problème plus fondamental. Une autre tendance regrettable est l'adoption de résolutions vides de sens dans lesquelles le Conseil se contente de "prendre note" de divers rapports et documents importants sans recommander d'autres mesures.

82. M. GOBBA (Observateur de l'Égypte) appuie l'idée de créer un groupe de travail officieux qui se réunirait entre les sessions et chercherait une solution aux problèmes qui se posent au Conseil. Il partage le sentiment de frustration exprimé par de nombreux autres représentants à l'égard des travaux du Conseil et estime qu'il y a certainement lieu d'améliorer l'organisation des travaux du Conseil. Il rappelle, à titre d'exemple, qu'une séance récente du Comité économique a été presque entièrement consacrée au vote sur un seul projet de résolution parce qu'il n'y avait pas eu suffisamment de temps pour tenir des consultations officieuses qui auraient permis de mettre au point un texte agréé. L'Observateur de l'Égypte est persuadé qu'il sera possible d'améliorer l'organisation des travaux du Conseil dans l'atmosphère du groupe de travail envisagé.

83. M. McCARTHY (Royaume-Uni) se réjouit de voir que la proposition de sa délégation tendant à créer un groupe de travail a suscité des réactions positives. Au cours du débat qui vient de se dérouler, un certain nombre d'idées intéressantes ont été avancées qui méritent d'être examinées plus avant. En particulier, le représentant du Royaume-Uni convient avec les représentants du Brésil et de la Tunisie que la première priorité du Conseil devrait être de mettre au point son ordre du jour. A son avis, cependant, on pourrait remettre à la séance suivante l'examen de ces idées, car, si l'on doit faire des modifications majeures à l'ordre du jour, les délégations devront avoir le temps de réfléchir soigneusement pour savoir quelles questions doivent être retenues ou supprimées.

84. Le PRÉSIDENT suggère de lever la séance afin de donner aux délégations le temps de se consulter sur les nombreuses propositions importantes faites lors de la séance.

La séance est levée à 18 heures.